



Le conseil municipal de la Ville de Farnham siège en séance ordinaire ce 6 avril 2020 à 19 h exceptionnellement par visioconférence.

Sont présents à cette séance ordinaire M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Vincent Roy, Jean-François Poulin et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Assistent également à la séance, par visioconférence, M. Yves Deslongchamps, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Le maire donne les réponses aux questions posées lors de la séance du 2 mars 2020.

2020-210

Mesures exceptionnelles - Séance du conseil municipal tenue à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolongeait cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge à nouveau cet état d'urgence jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté de la ministre de la Santé et des Services sociaux numéro 2020-004 qui permet au conseil municipal de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil municipal et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil municipal et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à toute séance tenue pendant la période d'urgence sanitaire par visioconférence;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement d'accepter et de décréter que la présente séance de même que toute séance (Ordinaire ou extraordinaire) devant être tenue pendant la période d'urgence sanitaire décrétée en vertu de la *Loi sur la santé publique* le soit à huis clos et que les membres du conseil municipal et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

QUE la présente résolution ait effet à compter de son adoption jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire ou jusqu'à ce que, le cas échéant, l'arrêté de la ministre de la Santé et des services sociaux numéro 2020-004 soit modifié, abrogé ou remplacé de façon à ne plus permettre la tenue des séances à huis clos et par tout moyen de communication.

2020-211

Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le sujet suivant :

58. Taux d'intérêts - Paiement de taxes du 17 juin 2020.



Procès-verbaux

2020-212 Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 2 et 19 mars 2020

Documents : Procès-verbaux des séances tenues les 2 et 19 mars 2020.

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances tenues les 2 et 19 mars 2020 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la greffière soit dispensée de faire la lecture des procès-verbaux des séances tenues les 2 et 19 mars 2020.

QUE lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.

Réglementation

2020-213 *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses) - Désignation d'acte prioritaire*

CONSIDÉRANT le projet de règlement adopté le 2 mars 2020 modifiant le *Règlement 458 de zonage* ayant notamment pour objet de :

- Préciser les types de projets intégrés et leurs dispositions.
- Remplacer la Grille des spécifications des zones H4-125, H3-167 et H1-168.
- Modifier les délimitations des zones H1-168 et C5-010.

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement était prévue ce jour à 18 h 55;

CONSIDÉRANT le décret en date du 29 mars 2020 (388-2020), qui prolonge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 7 avril 2020, conformément à la *Loi sur la santé publique*;

CONSIDÉRANT que dans le contexte de la déclaration d'état d'urgence sanitaire (*Loi sur la santé publique*), la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un arrêté en date du 22 mars 2020 (2020-08);

CONSIDÉRANT qu'en ce qui concerne les affaires municipales, cet arrêté ministériel prévoit "*Que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil (...)*";

CONSIDÉRANT qu'il est en effet difficile de prédire, à ce jour, la fin de la déclaration d'urgence sanitaire, mais que dans le contexte actuel, il est fort possible qu'elle soit prolongée encore plusieurs semaines vu, notamment certaines annonces qui ont été faites jusqu'à la fin du mois d'avril 2020 (Fermeture de certains commerces le dimanche);

CONSIDÉRANT que l'attente de la fin de l'état d'urgence sanitaire retarderait indûment l'entrée en vigueur du *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)* et occasionnerait à la Ville de Farnham et à MM. Pierre Beaulac et Roger Coulombe des préjudices importants car ils ne pourraient continuer les démarches requises afin de développer les trois premières phases de leur projet de développement domiciliaire;



CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge ainsi dans l'intérêt public de ne pas priver les citoyens de la Ville de Farnham de ce projet de règlement de façon à ce qu'il se réalise le plus tôt possible;

CONSIDÉRANT qu'il est ainsi dans l'intérêt public que le *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)* soit désigné comme étant prioritaire afin de ne pas retarder indûment le projet qui en découle et ainsi remplacer la consultation publique prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par une consultation écrite;

CONSIDÉRANT que la présente procédure de modification du *Règlement 458 de zonage* est jugée prioritaire afin de ne pas retarder l'important projet domiciliaire qui en découle;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal désigne prioritaire le *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)* concernant des modifications permettant le développement du projet domiciliaire du Domaine du Sentier.

QU'un avis sera diffusé sur le site Internet et la page Facebook de la Ville de Farnham expliquant la nature des modifications à être apportées au *Règlement 458 de zonage* et leur portée et invitant toutes personnes ou organismes intéressés à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette modification.

QUE les commentaires écrits quant à ces modifications au *Règlement 458 de zonage* pourront être transmis par courrier, à l'hôtel de ville (477, rue de l'Hôtel-de-Ville, Farnham, Québec, J2N 2H3), à l'attention de M^{me} Marielle Benoit, greffière ou par courriel, à cette dernière au mbenoit@ville.farnham.qc.ca au plus tard quinze jours après la publication de cet avis.

QU'une fois ce délai pour soumettre les commentaires expiré et que le conseil municipal aura pris connaissance de ceux-ci, le conseil pourra soit :

- Mettre fin au processus de modification réglementaire.
- Adopter, avec ou sans changement, un second projet de règlement.
- Attendre la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire et soumettre le règlement à la consultation publique des citoyens tel que le prévoit la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

2020-214

Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux d'entretien de la branche 6 du cours d'eau Poulin - Avis de motion

Document : *Projet de Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux d'entretien de la branche 6 du cours d'eau Poulin*, non daté.

M. Jean-François Poulin donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux d'entretien de la branche 6 du cours d'eau Poulin* afin de financer les dépenses reliées à ces travaux d'entretien.



2020-215 **Dépôt du projet de Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux d'entretien de la branche 6 du cours d'eau Poulin**

Document : *Projet de Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux d'entretien de la branche 6 du cours d'eau Poulin, non daté.*

M. Jean-François Poulin dépose le projet de *Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux d'entretien de la branche 6 du cours d'eau Poulin.*

2020-216 **Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux d'entretien de la branche 1 de la rivière Sud-Ouest - Avis de motion**

Document : *Projet de Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux d'entretien de la branche 1 de la rivière Sud-Ouest, non daté.*

M. Jean-François Poulin donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux d'entretien de la branche 1 de la rivière Sud-Ouest* afin de financer les dépenses reliées à ces travaux d'entretien.

2020-217 **Dépôt du projet de Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux d'entretien de la branche 1 de la rivière Sud-Ouest**

Document : *Projet de Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux d'entretien de la branche 1 de la rivière Sud-Ouest, non daté.*

M. Jean-François Poulin dépose le projet de *Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux d'entretien de la branche 1 de la rivière Sud-Ouest.*

2020-218 **Règlement décrétant un Programme d'aide à l'implantation d'entreprises au centre-ville pour l'année 2020 - Avis de motion**

Document : *Projet de Règlement décrétant un Programme d'aide à l'implantation d'entreprises au centre-ville pour l'année 2020, non daté.*

M^{me} Sylvie Ouellette donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant un Programme d'aide à l'implantation d'entreprises au centre-ville pour l'année 2020* afin d'offrir une aide financière au paiement du loyer d'entreprises désirant s'installer au centre-ville.

2020-219 **Dépôt du projet de Règlement décrétant un Programme d'aide à l'implantation d'entreprises au centre-ville pour l'année 2020**

Document : *Projet de Règlement décrétant un Programme d'aide à l'implantation d'entreprises au centre-ville pour l'année 2020, non daté.*

M^{me} Sylvie Ouellette dépose le projet de *Règlement décrétant un Programme d'aide à l'implantation d'entreprises au centre-ville pour l'année 2020.*

QUE la résolution 2020-131 soit abrogée à toutes fins que de droit.



- 2020-220** **Règlement modifiant le Règlement 573 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2020 - Avis de motion**
- Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 573 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2020, non daté.*
- M^{me} Nathalie Dépeault donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 573 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2020* afin d'ajouter les frais pour l'installation de bornes-fontaines.
- 2020-221** **Dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement 573 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2020**
- Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 573 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2020, non daté.*
- M^{me} Nathalie Dépeault dépose le projet de *Règlement modifiant le Règlement 573 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2020.*
- 2020-222** **Règlement relatif à l'épandage de pesticides - Avis de motion**
- Document : *Projet de Règlement relatif à l'épandage de pesticides, non daté.*
- M. Daniel Campbell donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement relatif à l'épandage de pesticides* afin de statuer sur l'épandage des pesticides sur le territoire.
- 2020-223** **Dépôt du projet de Règlement relatif à l'épandage de pesticides**
- Document : *Projet de Règlement relatif à l'épandage de pesticides, non daté.*
- M. Daniel Campbell dépose le projet de *Règlement relatif à l'épandage de pesticides.*
- 2020-224** **Règlement concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout - Avis de motion**
- Document : *Projet de Règlement concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout, non daté.*
- M. Jean-Yves Boulianne donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout* afin de revoir les dispositions sur les compteurs d'eau.
- 2020-225** **Dépôt du projet de Règlement concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout**
- Document : *Projet de Règlement concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout, non daté.*
- M. Jean-Yves Boulianne dépose le projet de *Règlement concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout.*



2020-226 *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions multiples) - Avis de motion*

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions multiples)*, non daté.

M. Vincent Roy donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions multiples)* afin de mettre à jour certaines dispositions.

2020-227 *Adoption du premier projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions multiples)*

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions multiples)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions multiples)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2020-228 *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions multiples) - Désignation d'acte prioritaire*

CONSIDÉRANT le projet de règlement adopté à la présente séance modifiant le *Règlement 458 de zonage* ayant notamment pour objet de :

- Retirer les dispositions sur la numérotation civique, qui se retrouvent dans un règlement distinct.
- Modifier des dispositions spécifiques aux bâtiments commerciaux.
- Remplacer le titre du chapitre 7.
- Ajouter une section sur les dispositions relatives aux bassins de rétention.
- Modifier les dispositions sur l'implantation des clôtures.
- Retirer les dispositions sur l'aménagement des terrains de jeux des services de garde.
- Modifier les dispositions sur la largeur des allées de circulation d'un projet intégré d'habitation.
- Remplacer le titre du chapitre 13.
- Modifier des dispositions relatives aux projets intégrés commerciaux et industriels.
- Modifier des dispositions sur l'aménagement des aires de stationnement hors rue.



- Modifier des dispositions sur l'abattage d'arbres, le couvert végétal à conserver et les essences prohibées.
- Ajouter et remplacer des définitions.
- Remplacer des illustrations.
- Remplacer les Grilles des spécifications des zones H2-024, H3-031, H4-065, H3-148, H3-149 et C2-011.

CONSIDÉRANT le décret en date du 29 mars 2020 (388-2020), qui prolonge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 7 avril 2020, conformément à la *Loi sur la santé publique*;

CONSIDÉRANT que dans le contexte de la déclaration d'état d'urgence sanitaire (*Loi sur la santé publique*), la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un arrêté en date du 22 mars 2020 (2020-08);

CONSIDÉRANT qu'en ce qui concerne les affaires municipales, cet arrêté ministériel prévoit "*Que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil (...)*";

CONSIDÉRANT qu'il est en effet difficile de prédire, à ce jour, la fin de la déclaration d'urgence sanitaire, mais que dans le contexte actuel, il est fort possible qu'elle soit prolongée encore plusieurs semaines vu, notamment certaines annonces qui ont été faites jusqu'à la fin du mois d'avril 2020 (Fermeture de certains commerces le dimanche);

CONSIDÉRANT que l'attente de la fin de l'état d'urgence sanitaire retarderait indûment l'entrée en vigueur du *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions multiples)* et occasionnerait à la Ville de Farnham, les promoteurs et les citoyens des préjudices importants car la Ville de Farnham qui ne pourrait exiger des normes plus strictes sur le couvert végétal. Il y aurait également un préjudice pour les promoteurs qui ne pourraient bénéficier des nouvelles normes concernant la largeur minimale des allées de circulation, aux bordures de béton ainsi aux projets intégrés industriels;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge ainsi dans l'intérêt public de ne pas priver les promoteurs et citoyens de la Ville de Farnham de ce projet de règlement de façon à ce que les dispositions qu'il contient entrent en vigueur rapidement;

CONSIDÉRANT qu'il est ainsi dans l'intérêt public que le *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions multiples)* soit désigné comme étant prioritaire afin de ne pas retarder indûment les projets qui en découlent et ainsi remplacer la consultation publique prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par une consultation écrite;

CONSIDÉRANT que la présente procédure de modification du *Règlement 458 de zonage* est jugée prioritaire afin de ne pas retarder l'important projet domiciliaire qui en découle;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal désigne prioritaire le *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions multiples)* concernant la mise à jour de diverses dispositions de zonage.



QU'un avis sera diffusé sur le site Internet et la page Facebook de la Ville de Farnham expliquant la nature des modifications à être apportées au *Règlement 458 de zonage* et leur portée et invitant toutes personnes ou organismes intéressés à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette modification.

QUE les commentaires écrits quant à ces modifications au *Règlement 458 de zonage* pourront être transmis par courrier, à l'hôtel de ville (477, rue de l'Hôtel-de-Ville, Farnham, Québec, J2N 2H3), à l'attention de M^{me} Marielle Benoit, greffière ou par courriel, à cette dernière au mbenoit@ville.farnham.qc.ca au plus tard quinze jours après la publication de cet avis.

QU'une fois ce délai pour soumettre les commentaires expiré et que le conseil municipal aura pris connaissance de ceux-ci, le conseil pourra soit :

- Mettre fin au processus de modification réglementaire.
- Adopter, avec ou sans changement, un second projet de règlement.
- Attendre la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire et soumettre le règlement à la consultation publique des citoyens tel que le prévoit la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

2020-229 Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H3-034) - Avis de motion

Document : Projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H3-034)*, non daté.

M^{me} Sylvie Ouellette donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H3-034)* afin d'autoriser les quadruplex dans cette zone.

2020-230 Adoption du premier projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H3-034)

Document : Projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H3-034)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H3-034)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2020-231 Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H3-034) - Désignation d'acte prioritaire

CONSIDÉRANT le projet de règlement adopté à la présente séance modifiant le *Règlement 458 de zonage* ayant notamment pour objet de :

- Autoriser les quadruplex dans la zone H3-034.
- Remplacer le numéro de la zone H3-034 par H4-034.



- Remplacer la Grille des spécifications par celle de la nouvelle zone H4-034.

CONSIDÉRANT le décret en date du 29 mars 2020 (388-2020), qui prolonge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 7 avril 2020, conformément à la *Loi sur la santé publique*;

CONSIDÉRANT que dans le contexte de la déclaration d'état d'urgence sanitaire (*Loi sur la santé publique*), la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un arrêté en date du 22 mars 2020 (2020-08);

CONSIDÉRANT qu'en ce qui concerne les affaires municipales, cet arrêté ministériel prévoit "*Que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil (...)*";

CONSIDÉRANT qu'il est en effet difficile de prédire, à ce jour, la fin de la déclaration d'urgence sanitaire, mais que dans le contexte actuel, il est fort possible qu'elle soit prolongée encore plusieurs semaines vu, notamment certaines annonces qui ont été faites jusqu'à la fin du mois d'avril 2020 (Fermeture de certains commerces le dimanche);

CONSIDÉRANT que l'attente de la fin de l'état d'urgence sanitaire retarderait indûment l'entrée en vigueur du *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H3-034)* et occasionnerait à la Ville de Farnham et à M. Christian Labrecque des préjudices importants car le requérant ne sera pas en mesure d'aménager un quatrième logement dans son immeuble et ainsi perdrait des revenus;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge ainsi dans l'intérêt public de ne pas priver les citoyens de la Ville de Farnham de ce projet de règlement de façon à ce qu'il se réalise au cours de l'année 2020;

CONSIDÉRANT qu'il est ainsi dans l'intérêt public que le *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H3-034)* soit désigné comme étant prioritaire afin de ne pas retarder indûment le projet qui en découle et ainsi remplacer la consultation publique prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par une consultation écrite;

CONSIDÉRANT que la présente procédure de modification du *Règlement 458 de zonage* est jugée prioritaire afin de ne pas retarder le projet qui en découle;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal désigne prioritaire le *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H3-034)* permettant la construction de quadruplex dans cette zone.

QU'un avis sera diffusé sur le site Internet et la page Facebook de la Ville de Farnham expliquant la nature des modifications à être apportées au *Règlement 458 de zonage* et leur portée et invitant toutes personnes ou organismes intéressés à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette modification.

QUE les commentaires écrits quant à ces modifications au *Règlement 458 de zonage* pourront être transmis par courrier, à l'hôtel de ville (477, rue de l'Hôtel-de-Ville, Farnham, Québec, J2N 2H3), à l'attention de M^{me} Marielle Benoit, greffière ou par courriel, à cette dernière au mboenit@ville.farnham.qc.ca au plus tard quinze jours après la publication de cet avis.



QU'une fois ce délai pour soumettre les commentaires expiré et que le conseil municipal aura pris connaissance de ceux-ci, le conseil pourra soit :

- Mettre fin au processus de modification réglementaire.
- Adopter, avec ou sans changement, un second projet de règlement.
- Attendre la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire et soumettre le règlement à la consultation publique des citoyens tel que le prévoit la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

2020-232 *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-111) - Avis de motion*

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-111)*, non daté.

M. Vincent Roy donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-111)* afin de d'autoriser les bâtiments de six logements dans cette zone.

2020-233 *Adoption du premier projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-111)*

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-111)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-111)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2020-234 *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-111) - Désignation d'acte prioritaire*

CONSIDÉRANT le projet de règlement adopté à la présente séance modifiant le *Règlement 458 de zonage* ayant notamment pour objet de :

- Autoriser les immeubles de six logements dans la zone H1-111.
- Remplacer le numéro de la zone H1-111 par H4-111.
- Remplacer la Grille des spécifications par celle de la nouvelle zone H4-111.

CONSIDÉRANT le décret en date du 29 mars 2020 (388-2020), qui prolonge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 7 avril 2020, conformément à la *Loi sur la santé publique*;

CONSIDÉRANT que dans le contexte de la déclaration d'état d'urgence sanitaire (*Loi sur la santé publique*), la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un arrêté en date du 22 mars 2020 (2020-08);



CONSIDÉRANT qu'en ce qui concerne les affaires municipales, cet arrêté ministériel prévoit "Que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil (...)";

CONSIDÉRANT qu'il est en effet difficile de prédire, à ce jour, la fin de la déclaration d'urgence sanitaire, mais que dans le contexte actuel, il est fort possible qu'elle soit prolongée encore plusieurs semaines vu, notamment certaines annonces qui ont été faites jusqu'à la fin du mois d'avril 2020 (Fermeture de certains commerces le dimanche);

CONSIDÉRANT que l'attente de la fin de l'état d'urgence sanitaire retarderait indûment l'entrée en vigueur du *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-111)* et occasionnerait à la Ville de Farnham et à M. Serge Joncas des préjudices importants car cette démarche est un prérequis pour la vente du lot 4 353 811 du cadastre du Québec et le requérant ne sera pas en mesure de déposer une demande de prolongement des infrastructures auprès du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge ainsi dans l'intérêt public de ne pas priver les citoyens de la Ville de Farnham de ce projet de règlement de façon à ce qu'il se réalise au cours de l'année 2020;

CONSIDÉRANT qu'il est ainsi dans l'intérêt public que le *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-111)* soit désigné comme étant prioritaire afin de ne pas retarder indûment le projet qui en découle et ainsi remplacer la consultation publique prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par une consultation écrite;

CONSIDÉRANT que la présente procédure de modification du *Règlement 458 de zonage* est jugée prioritaire afin de ne pas retarder l'important projet domiciliaire qui en découle;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal désigne prioritaire le *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-111)* permettant la construction de bâtiments de six logements dans cette zone.

QU'un avis sera diffusé sur le site Internet et la page Facebook de la Ville de Farnham expliquant la nature des modifications à être apportées au *Règlement 458 de zonage* et leur portée et invitant toutes personnes ou organismes intéressés à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette modification.

QUE les commentaires écrits quant à ces modifications au *Règlement 458 de zonage* pourront être transmis par courrier, à l'hôtel de ville (477, rue de l'Hôtel-de-Ville, Farnham, Québec, J2N 2H3), à l'attention de M^{me} Marielle Benoit, greffière ou par courriel, à cette dernière au mbois@ville.farnham.qc.ca au plus tard quinze jours après la publication de cet avis.

QU'une fois ce délai pour soumettre les commentaires expiré et que le conseil municipal aura pris connaissance de ceux-ci, le conseil pourra soit :

- Mettre fin au processus de modification réglementaire.
- Adopter, avec ou sans changement, un second projet de règlement.



- Attendre la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire et soumettre le règlement à la consultation publique des citoyens tel que le prévoit la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

2020-235

Adoption du Règlement 514-3 amendant le Règlement 514 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Farnham

Document : *Règlement 514-3 amendant le Règlement 514 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Farnham*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 mars 2020;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 2 mars 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 514-3 amendant le Règlement 514 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Farnham* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2020-236

Adoption du Règlement 573-2 modifiant le Règlement 573 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2020

Document : *Règlement 573-2 modifiant le Règlement 573 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2020*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 mars 2020;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 2 mars 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 573-2 modifiant le Règlement 573 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2020* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2020-237

Adoption du Règlement 575-2 modifiant le Règlement 575 décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2020

Document : *Règlement 575-2 modifiant le Règlement 575 décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2020*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;



CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 19 mars 2020;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 19 mars 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 575-2 modifiant le Règlement 575 décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2020* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2020-238

Adoption du Règlement 588 autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec souffleuse à neige

Document : *Règlement 588 autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec souffleuse à neige, non daté.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 mars 2020;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 2 mars 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 588 autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec souffleuse à neige* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2020-239

Adoption du Règlement 589 concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham

Document : *Règlement 589 concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham, non daté.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 19 mars 2020;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 19 mars 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 589 concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham* soit adopté suivant sa forme et teneur.



Direction générale et ressources humaines

2020-240

Embauche d'un mécanicien au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT que ce poste est vacant et qu'il y a lieu de le combler;

CONSIDÉRANT que l'affichage de ce poste a été effectué;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M. Éric Bédard au poste de mécanicien au Service des travaux publics, à compter du 8 mai 2020.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

2020-241

Embauche d'un opérateur au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le départ de M. Maxime Papineau;

CONSIDÉRANT que l'affichage de ce poste a été effectué;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M. Jeffrey Swennen à la fonction d'Opérateur 1 au Service des travaux publics, à compter du 14 avril 2020.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

2020-242

Embauche d'un opérateur au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le départ de M. Sylvain Labrecque;

CONSIDÉRANT que l'affichage de ce poste a été effectué;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M. Patrick Courtemanche à la fonction d'Opérateur 1 au Service des travaux publics, à compter du 14 avril 2020.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

2020-243

Embauche d'un opérateur au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT qu'un poste d'Opérateur est actuellement vacant;

CONSIDÉRANT que l'affichage de ce poste a été effectué;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M. Sébastien Forand à la fonction d'Opérateur 1 au Service des travaux publics, à compter du 20 avril 2020.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.



2020-244 Embauche d'un journalier au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la mutation de M. Maxime Cardin;

CONSIDÉRANT que l'affichage de ce poste a été effectué;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M^{me} Julie Audette à la fonction de Journalier au Service des travaux publics, à compter du 20 avril 2020.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

2020-245 Embauche d'employés temporaires au Service des travaux publics

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher les personnes suivantes à titre d'employés temporaires au Service des travaux publics, à compter des dates indiquées à l'égard de chacun :

Nom	Date de début d'emploi
Yves St-Pierre	14 avril 2020
Jesse Swennen	14 avril 2020
Frédérique St-Jacques	20 avril 2020
Laurie Roy Claveau	20 avril 2020

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

Greffe et affaires juridiques

2020-246 Politique de reconnaissance des citoyens

Document : Projet de Politique de reconnaissance des citoyens, non daté.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham souhaite reconnaître publiquement ses citoyens qui se démarquent;

CONSIDÉRANT que les réalisations individuelles peuvent être un exemple de dépassement de soi pour l'ensemble de la communauté;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver la nouvelle Politique de reconnaissance des citoyens.

2020-247 Politique de dénomination toponymique

Document : Projet de Politique de dénomination toponymique, non daté.



CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham couvre un territoire de 93,92 km², séparé par la rivière Yamaska;

CONSIDÉRANT que ce territoire abrite une multitude de rues, de parcs, d'édifices et d'installations récréatives qui sont désignés par une appellation les différenciant les uns des autres;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham reçoit, à l'occasion, des requêtes de citoyens qui désirent changer la dénomination d'un lieu existant, attribuer un nom à une entité qui n'en a pas ou proposer des appellations pour utilisations futures;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver la nouvelle Politique de dénomination toponymique.

QUE M. Jean-François Poulin soit désigné comme membre de ce Comité.

2020-248 Dénomination du parc canin

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'espace aménagement pour les chiens dans le parc Israël-Larochelle soit nommé "Parc canin".

2020-249 Échange de lots - Rue des Marguerites Est

Document : Résolution 2020-181.

CONSIDÉRANT le nouveau décret, en date du 29 mars 2020 (388-2020), poursuivant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT que l'hôtel de ville est fermé aux personnes externes jusqu'à nouvel ordre;

CONSIDÉRANT que l'acte visé par la résolution 2020-181 devait être signé au plus tard le 15 avril 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la signature de cet acte notarié devra être faite au plus tard le 1^{er} juillet 2020.

QUE la résolution 2020-181 soit modifiée en ce sens.

2020-250 Vente du lot 6 291 006 du cadastre du Québec - Rue John-Bowker

CONSIDÉRANT le nouveau décret, en date du 29 mars 2020 (388-2020), poursuivant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT que l'hôtel de ville est fermé aux personnes externes jusqu'à nouvel ordre;

CONSIDÉRANT que l'acte visé par la résolution 2020-181 devait être signé au plus tard le 1^{er} mai 2020;

CONSIDÉRANT qu'un retour d'Hydro-Québec concernant la demande d'annulation de servitudes est attendu à la fin du mois d'avril;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la signature de cet acte notarié devra être faite au plus tard le 1^{er} juillet 2020.

QUE la résolution 2020-103 soit modifiée en ce sens.

Finances municipales

2020-251 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 1^{er} avril 2020

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 1^{er} avril 2020.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 527 403,72 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 358 355,12 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 1^{er} avril 2020 soit approuvé.

QUE le compte de dépenses de M. Jean-Yves Boulianne soit approuvé.

2020-252 Travaux de réfection de la galerie extérieure de l'hôtel de ville - Paiement 1

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 17 mars 2020.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 1 des travaux de réfection de la galerie extérieure de l'hôtel de ville à la compagnie Menuiserie M. B. inc. au montant de 57 461,63 \$ incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-100-00-722.

2020-253 Travaux de réfection des sentiers du Centre de la nature - Paiement 2

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 24 mars 2020.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 2 des travaux de réfection des sentiers du Centre de la nature à la compagnie Gestimaction inc. au montant de 40 345,88 \$ incluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 3 899 \$, excluant les taxes, a été effectuée sur ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-00-721.

2020-254 Office d'habitation de Brome-Missisquoi - Prévisions budgétaires 2020

Document : Dossier de la trésorière daté du 11 mars 2020.



CONSIDÉRANT les ententes signées avec la Société d'habitation du Québec à l'effet d'assumer 10 % du déficit d'exploitation des immeubles de son territoire;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020 de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi soient adoptées comme suit :

Ensemble immobilier	Adresse	Prévisions 2020
1113	401, rue de l'Expo	11 395 \$
1527	400, rue de l'Expo	4 946 \$
1730	391, rue de l'Expo	7 097 \$
2730	381, rue de l'Expo	13 566 \$
2884	410, rue Laguë	10 186 \$
2997	350, rue Dempster	4 759 \$
3061	380, rue de l'Expo	4 538 \$
Total :		56 487 \$

QUE le paiement de 56 487 \$ à l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi soit autorisé.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-520-00-963.

2020-255

Troupe de ballet jazz et classique de Farnham - Aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière de la Troupe de ballet jazz et classique de Farnham reçu le 27 février 2020.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 500 \$ à la Troupe de ballet jazz et classique de Farnham pour leur spectacle du 16 mai 2020.

QUE cette somme soit versée après la tenue de cet événement, si celui-ci est tenu avant le 31 décembre 2020.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2020-256

Corps des Cadets 2614 Farnham - Aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière du Corps des Cadets 2614 Farnham reçu le 16 mars 2020.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 500 \$ au Corps des Cadets 2614 Farnham pour l'achat de chandails.

QUE cette somme soit versée lorsque les achats seront complétés, sur présentation de factures.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.



Incendie

2020-257

Schéma de couverture de risques incendie - Force de frappe - Suspension de certaines obligations du Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT que le Schéma de couverture de risques incendie prévoit des mesures relatives à la force de frappe que le Service de sécurité incendie doit respecter;

CONSIDÉRANT les circonstances entourant la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que les effectifs pompiers pourraient être grandement affectés et ne pas être en mesure de répondre aux actions 28 et 29 du Schéma de couverture de risques incendie en ce qui a trait à la force de frappe;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, les obligations de la Ville de Farnham relatives aux actions 28 et 29 découlant du Schéma de couverture de risques incendie.

2020-258

Schéma de couverture de risques incendie - Visites préventives et formations - Suspension de certaines obligations du Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT que le Schéma de couverture de risques incendie oblige le Service de sécurité incendie à effectuer des visites préventives, à suivre des formations pour le maintien des compétences et à effectuer des visites de routine relatives à tous les types de risques;

CONSIDÉRANT que, compte tenu des circonstances entourant la pandémie du COVID-19, si la situation perdure, nos pompiers ne pourront pas être en mesure de rencontrer ces objectifs pour des raisons de sécurité;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, les visites préventives à être effectuées par le Service de sécurité incendie en lien avec les obligations découlant du Schéma de couverture de risques incendie.

QUE soient annulées, jusqu'à nouvel ordre, toutes les formations prévues pour le maintien des compétences des employés du Service de sécurité incendie.

QUE soient suspendues, jusqu'à nouvel ordre, toutes les visites de routine relatives à tous les types de risques.

QUE soient maintenus tous les autres services d'urgence.

Traitement des eaux

2020-259

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2019

Est déposé le bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2019 pour la Ville de Farnham.



Travaux publics

M^{me} Nathalie Dépeault déclare son apparence de conflit d'intérêt. Elle se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.

2020-260

Entente intermunicipale concernant le réseau d'écocentre local de Brome-Missisquoi (Écocentre situé sur le territoire de Farnham)

Document : Projet d'entente, non daté.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de sa compétence en matière d'environnement, toute Municipalité locale a pleine compétence en matière résiduelle;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* la Ville de Farnham souhaite conclure, avec la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi, une entente intermunicipale ayant pour objet :

- La délégation partielle de compétence (Visant uniquement l'écocentre) par la Ville de Farnham à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi afin que celle-ci assure la gestion des résidus domestiques dangereux non conformes, matières recyclables et autres matières, et
- De prévoir les modalités de fonctionnement de l'écocentre.

CONSIDÉRANT que l'écocentre établi sur le territoire du pôle de Farnham doit notamment, en vertu de l'entente, en plus de recevoir les autres matières et matières recyclables, recevoir le métal, les technologies de l'information et des communications et des appareils électriques et électroniques et les résidus domestiques dangereux, pour lesquels un contrat devra être ratifié avec un fournisseur;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le projet d'entente avec la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi pour l'écocentre situé sur le territoire de la Ville de Farnham pour l'année 2020.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2020-261

Système de réfrigération de l'aréna Madeleine-Auclair - Contrat d'entretien préventif

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 9 mars 2020.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de renouveler, pour une période de cinq ans, le contrat d'entretien préventif du système de réfrigération de l'aréna Madeleine-Auclair, au coût de 34 293,12 \$, excluant les taxes.

QUE la solution d'arrêt de fuites dans le réseau de glycol froid au montant de 5 880 \$, excluant les taxes, soit aussi retenue.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-30-522.



Planification et aménagement du territoire

2020-262 Demande de certificat d'autorisation - 1721, rue Principale Est

Document : Résolution 2019-583.

CONSIDÉRANT que les entreprises non essentielles sont fermées minimalement jusqu'au 4 mai 2020;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'écriture de l'ancien affichage soit dissimulée dans les neuf mois suivant l'émission du certificat d'autorisation pour l'affichage du commerce.

QUE la résolution 2019-583 soit modifiée en ce sens.

2020-263 Demande de permis - 214-216, rue Bérard

Document : Résolution CCU-200310-4 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 mars 2020.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de rénover le décroché en façade avant du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que les modifications proposées représentent une amélioration marquée de l'apparence du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés respectent l'authenticité du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les travaux sont constitués de matériaux de qualité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour modifier les ouvertures sur le décroché en façade avant du bâtiment sis aux 214-216, rue Bérard, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale et à y installer un revêtement de pruche teint de couleur "Dune mouvante", à la condition qu'un aménagement paysager soit prévu en façade avant du décroché en vue de compenser pour l'arbre qui devra être abattu pendant les travaux.

2020-264 Demande de permis - 780, rue Principale Est

Document : Résolution CCU-200310-6 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 mars 2020.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de modifier la résolution 2018-047, qui exigeait alors que les garde-corps et mains courantes des galeries extérieures soient en bois peint de couleur blanche, afin d'installer des garde-corps munis de poteaux, de mains courantes et de lisses en bois traité de couleur naturelle et de barrotins en aluminium;

CONSIDÉRANT que le bois traité de couleur naturelle s'agence bien au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que les poteaux ont déjà été installés sur la galerie avant du bâtiment;



CONSIDÉRANT que l'aluminium et le bois s'agencent bien avec le style du bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'ajout de garde-corps et mains courantes est nécessaire pour assurer la sécurité du bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour installer des garde-corps munis de poteaux, de mains courantes et de lisses en bois traité de couleur naturelle et de barrotins en aluminium sur le bâtiment sis au 780, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Que les barrotins en aluminium soient de couleur noire.
- Que les garde-corps soient installés sur toutes les galeries et escaliers extérieurs du bâtiment, conformément à la réglementation municipale en vigueur.
- Que les travaux soient complétés en entier avant le 30 mai 2020.

QUE la résolution 2018-047 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2020-265

Demande de permis - Projet commercial - 1567, chemin des Coteaux

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire un bâtiment commercial;

CONSIDÉRANT que le bâtiment projeté présente une architecture de qualité;

CONSIDÉRANT que le bâtiment projeté s'agence bien aux bâtiments déjà présents sur la propriété;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour construire un garage commercial muni d'un revêtement extérieur de bois installé à la verticale et de maçonnerie, d'une toiture en tôle de couleur gris et l'ajout d'ouvertures en façade avant sur l'immeuble sis au 1567, chemin des Coteaux.

2020-266

Demande de dérogation mineure - 260, rue Bérard - Désignation d'acte prioritaire

Document : Résolution CCU-200310-7 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 mars 2020.

CONSIDÉRANT que l'avis public concernant la présente demande de dérogation mineure a été publié le 12 mars 2020;

CONSIDÉRANT que cet avis prévoyait que cette demande de dérogation mineure serait traitée à la présente séance;

CONSIDÉRANT le décret en date du 29 mars 2020 (388-2020), qui prolonge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 7 avril 2020, conformément à la *Loi sur la santé publique*;

CONSIDÉRANT que dans le contexte de la déclaration d'état d'urgence sanitaire (*Loi sur la santé publique*), le ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un arrêté en date du 22 mars 2020 (2020-08);



CONSIDÉRANT qu'en ce qui concerne les affaires municipales, cet arrêté ministériel prévoit "Que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil (...)";

CONSIDÉRANT que l'attente de la fin de la déclaration d'urgence sanitaire pour traiter la demande de dérogation mineure retarderait considérablement et de façon préjudiciable la réalisation du projet pour le requérant, lequel subirait des préjudices soit l'impossibilité de construire sa résidence. Tout dépendant de la durée des normes gouvernementales en place, le projet pourrait devoir être reporté d'un an considérant que l'excavation ne peut se faire durant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT qu'il est en effet difficile de prédire, à ce jour, la fin de la déclaration d'urgence sanitaire, mais que dans le contexte actuel, il est fort possible qu'elle soit prolongée encore plusieurs semaines vu, notamment certaines annonces qui ont été faites jusqu'à la fin du mois d'avril 2020 (Fermeture de certains commerces le dimanche);

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge dans l'intérêt public de ne pas priver le requérant d'une décision quant à sa demande de dérogation mineure et des effets, si elle est accordée, de ladite dérogation et que les citoyens concernés, à l'égard de la procédure de consultation qui sera mise en place, ne seront pas privés de la possibilité de faire valoir leurs points de vue et commentaires au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la présente procédure de dérogation mineure est ainsi jugée prioritaire par le conseil municipal de façon à ne pas retarder le projet qui en découle;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal désigne prioritaire la demande de dérogation mineure déposée le 18 décembre 2019 relativement à l'immeuble sis au 260, rue Bérard.

QU'un avis sera diffusé sur le site Internet et la page Facebook de la Ville de Farnham expliquant la nature de la demande de dérogation mineure et sa portée et invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette demande de dérogation mineure.

QUE les commentaires écrits quant à cette demande pourront être transmis par courrier, à l'hôtel de ville (477, rue de l'Hôtel-de-Ville, Farnham, Québec, J2N 2H3), à l'attention de M^{me} Marielle Benoit, greffière ou par courriel, à cette dernière au mbois@ville.farnham.qc.ca au plus tard quinze jours après la publication de cet avis.

QU'une fois ce délai pour soumettre les commentaires expiré et que le conseil municipal aura pris connaissance de ceux-ci, une nouvelle résolution sera adoptée aux fins de statuer sur la demande de dérogation mineure.

QUE le conseil municipal pourra alors décider soit :

- De statuer sur la demande de dérogation (L'accordant ou la refusant, aux conditions qu'il pourra déterminer, le cas échéant, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*).
- D'attendre la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire et poursuivre la procédure régulière pour ce type de dossier.



QUE, en conséquence, cette demande de dérogation mineure sera soumise à nouveau au conseil municipal, compte tenu de ce qui précède, à la séance du 4 mai 2020.

Ajout

2020-267

Taux d'intérêts - Paiement de taxes du 17 juin 2020

CONSIDÉRANT la situation actuelle de pandémie du COVID-19 vécue mondialement;

CONSIDÉRANT le décret en date du 29 mars 2020 (388-2020), qui prolonge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 7 avril 2020, conformément à la *Loi sur la santé publique*;

CONSIDÉRANT que les citoyens de la Ville de Farnham sont affectés par les différentes mesures prises par le gouvernement du Québec en lien avec l'état d'urgence sanitaire;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers qu'exceptionnellement, un taux d'intérêt de 0 % soit imposé sur les comptes de taxes dus le 17 juin 2020, et ce, jusqu'au 20 juillet 2020.

Informations des conseillers

Le maire cède la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :

- | | |
|----------------------|---|
| Nathalie Dépeault | <ul style="list-style-type: none">• Remerciements aux nombreux bénévoles. |
| Daniel Campbell | <ul style="list-style-type: none">• En Amérique du Nord, le Québec est premier pour le respect des consignes de rassemblement.• Il ne faut pas s'empêcher de sortir mais il faut garder ses distances. |
| Sylvie Ouellette | <ul style="list-style-type: none">• Télétravail fonctionne bien et offre une qualité de vie.• Il faut prendre le temps à la maison et penser à ceux qui sont seuls dans les hôpitaux. |
| Vincent Roy | <ul style="list-style-type: none">• Il faut garder les cerveaux actifs avec des jeux de logique, écouter la télévision en anglais, la Commission scolaire du Val-des-Cerfs offre des boîtes à outils, il y a aussi l'École ouverte et Allo prof sur Internet. |
| Jean-François Poulin | <ul style="list-style-type: none">• Du point de vue de la santé mentale c'est difficile pour plusieurs, c'est important d'en parler et d'aller chercher de l'aide. Voici le numéro d'une ligne d'écoute et de soutien 1 800 425-9301 et celle de prévention du suicide 1 866 APPELLE. |
| Jean-Yves Boulianne | <ul style="list-style-type: none">• Il n'y a pas que du négatif, la situation permet d'être ne famille, de se retrouver même si ce n'est pas toujours facile avec les enfants.• Aujourd'hui personne ne s'est présenté à la tente de dépistage de Granby. |



Le maire reprend la parole pour rappeler l'importance de l'achat local, du site Panier bleu et mentionner que cette période aura servi à faire ressortir le meilleur des personnes.

Il remercie aussi les élus et les employés municipaux pour leur travail.

Sur proposition du président, la séance est levée à 19 h 40.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Patrick Melchior
Maire